

Saint-Avertin, le 22/11/2023



Dossier d'Enregistrement

Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois

Déchèterie de Villefranche-sur-Cher
41200 VILLEFRANCHE-SUR-CHER

DOSSIER D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

PJ11 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES



Communauté de Communes
ROMORANTINAISS ET MONESTOIS

Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois

Porte des Béliers – Rue Normant – BP 31
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Contact : M. Pierre-Marie BERLU
Service Déchets Ménagers

AFFAIRE N° : 2209E14Q2000040

Version du rapport : V01

Date d'édition du rapport : 22/11/2023

AUTEUR : Mathilde LAMBERT

Email : mathilde.lambert@socotec.com ; Tél. : 02.47.70.40.40

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité – Centre-Val de Loire
2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex
Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 436 960 euros
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France
834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	3
1.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	3
2. PRESENTATION DES CAPACITES TECHNIQUES	4
2.1. DESCRIPTION DES ACTIVITES	4
2.2. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	5
3. PRESENTATION DES CAPACITES FINANCIERES	6

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coûts de gestion de la déchèterie	6
Tableau 2 : Coûts de location des bennes de la déchèterie	6
Tableau 3 : Coûts de traitement des déchets collectés de la déchèterie	7
Tableau 4 : Coûts de rachat des déchets collectés de la déchèterie	7
Tableau 5 : Facturation de la déchèterie aux particuliers et aux professionnels	7

SOMMAIRE DES FIGURES

Figure 1 : Organigramme CCRM	5
------------------------------------	---

1. PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

1.1. La communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

La Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois détient la compétence collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour 31 026 habitants répartis sur 12 des 16 communes du territoire, population totale entrée en vigueur le 1er janvier 2021 source INSEE :

- ▶ Châtres-sur-Cher 1 113 habitants
- ▶ Gièvres 2 416 habitants
- ▶ La Chapelle Montmartin 438 habitants
- ▶ Langon-sur-Cher 837 habitants
- ▶ Maray 235 habitants
- ▶ Mennetou-sur-Cher 885 habitants
- ▶ Pruniers-en-Sologne 2 409 habitants
- ▶ Romorantin-Lanthenay 18 342 habitants
- ▶ Saint Julien-sur-Cher 776 habitants
- ▶ Saint-Loup 380 habitants
- ▶ Villefranche-sur-Cher 2 728 habitants
- ▶ Villeherviers 467 habitants

Le territoire communautaire dispose d'un parc de 2 déchèteries :

- ▶ 1 sur la commune de Romorantin-Lanthenay
- ▶ 1 sur la commune de Villefranche-sur-Cher

2. PRESENTATION DES CAPACITES TECHNIQUES

2.1. Description des activités

Les déchèteries sont des espaces clos et gardiennés où les particuliers, les services municipaux, les entreprises, associations et les commerçants du territoire de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés dans le circuit habituel du ramassage des ordures ménagères. L'accès est autorisé sous présentation de son badge d'accès, distribué au préalable sur présentation d'un justificatif de domicile.

Un tri est effectué par l'utilisateur afin d'orienter les déchets vers les filières de valorisation ou d'élimination appropriées.

Les déchèteries offrent une solution réglementaire et respectueuse de l'environnement en contribuant à :

- ▶ Faciliter l'évacuation des déchets encombrants, par la population, dans de bonnes conditions ;
- ▶ Augmenter le recyclage et la valorisation des déchets ;
- ▶ Économiser les matières premières en recyclant au maximum les déchets apportés : papiers, cartons, métaux, huiles usagées, verres, déchets verts ...
- ▶ Limiter la multiplication des dépôts sauvages ;
- ▶ Limiter la pollution en recevant les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Sont acceptés les déchets suivants :

- ▶ Déblais et gravats issus du bricolage familial ou professionnel ;
- ▶ Tout-venant et encombrants ;
- ▶ Mobilier ;
- ▶ Déchets verts issus des tontes de pelouse et élagages familiaux ;
- ▶ Papiers, cartons ;
- ▶ Métaux ferreux et non ferreux ;
- ▶ Bois en mélange ;
- ▶ Verre ;
- ▶ DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ;
- ▶ Lampes, tubes fluorescents et néons ;
- ▶ DMS (déchets ménagers spéciaux) et déchets toxiques en quantités dispersées (batteries de voiture, peintures, acides, piles, solvants, produits phytosanitaires, huiles de vidange et végétale, produits photographiques, antigel, produits chimiques identifiés, produits d'entretien...).

Sont interdits les déchets suivants :

- ▶ Déblais et gravats autres que ceux issus ou assimilables à du bricolage familial ;
- ▶ Éléments entiers de carrosserie de véhicules ;
- ▶ Ordures ménagères ;
- ▶ Pneus ;
- ▶ Cadavres d'animaux ;
- ▶ Produits explosifs, radioactifs ;
- ▶ Déchets anatomiques ou infectieux ;
- ▶ Déchets hospitaliers ;
- ▶ Médicaments ;
- ▶ Résidus de fabrications industrielles ;

- ▶ Déchets végétaux collectifs ;
- ▶ Déchets amiantés ;
- ▶ Extincteurs non vidés ;
- ▶ Bouteilles de gaz.

Cette liste n'est pas exhaustive, les gardiens étant toujours habilités à refuser des déchets qui, de par leur nature, leur forme ou bien leur dimension, présenteraient un danger pour l'exploitation du site.

La décision fixant les tarifs est consultable à l'entrée de chaque déchèterie et sur le site internet de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (www.ccrm41.fr).

Les déchèteries sont actuellement engagées dans un marché de performances visant à réduire la production de tout-venant sur le territoire. Ce dernier a été attribué à la société VEOLIA en juillet 2021 suite à un appel d'offres réalisé en groupement avec le SMIEEOM Val de Cher.

2.2. Fonctionnement administratif

Le service déchets ménagers est composé de la manière suivante :

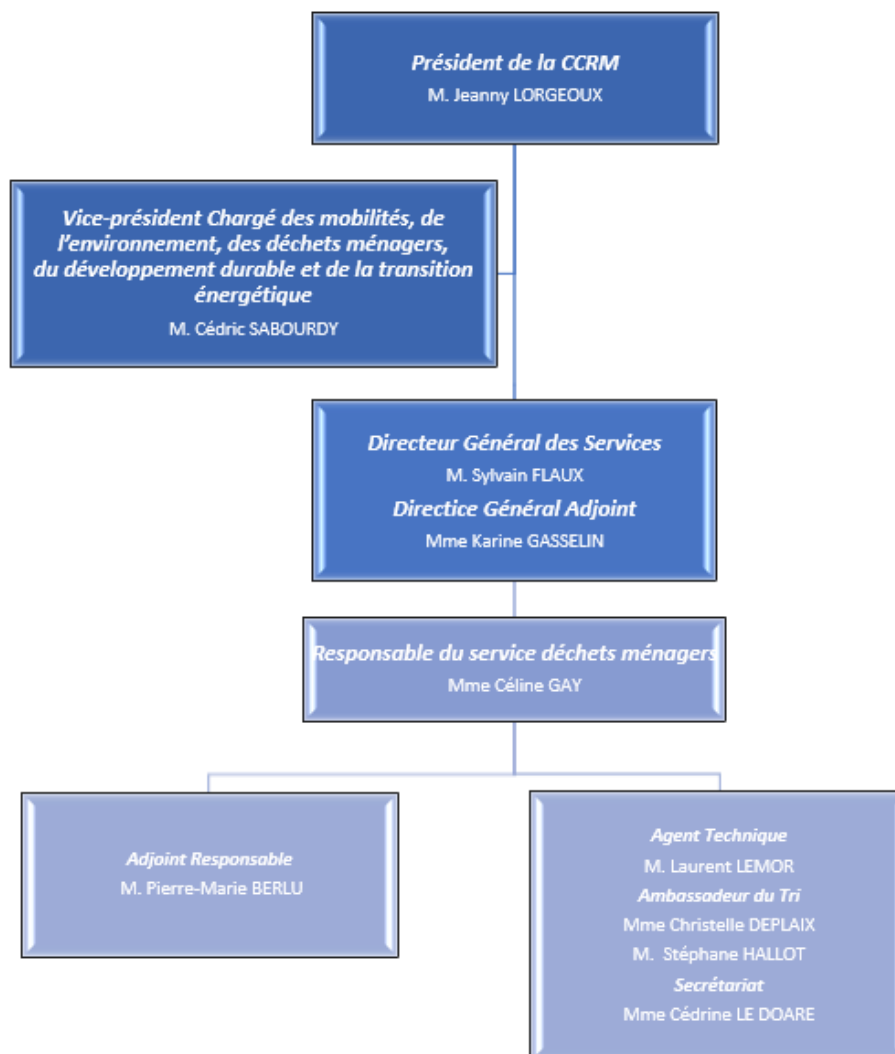


Figure 1 : Organigramme CCRM

3. PRESENTATION DES CAPACITES FINANCIERES

Sur l'année 2022, les coûts de fonctionnement de ces dernières par flux étaient les suivants (chaque déchèterie dispose de deux gardiens à temps complets) :

Tableau 1 : Coûts de gestion de la déchèterie

		GESTION DECHETERIE	CONTRÔLE ACCES		
COÛT GESTION	JANVIER	11 417,59 €	270,10 €		
	FEVRIER	11 417,59 €	270,10 €		
	MARS	11 417,59 €	270,10 €		
	AVRIL	11 932,49 €	290,37 €		
	MAI	11 932,49 €	290,37 €		
	JUIN	11 932,49 €	290,37 €		
	JUILLET	12 022,05 €	304,03 €		
	AOUT	12 022,05 €	304,03 €		
	SEPTEMBRE	12 022,05 €	304,03 €		
	OCTOBRE	12 480,99 €	323,60 €		
	NOVEMBRE	12 480,99 €	323,60 €		
	DECEMBRE	12 480,99 €	323,60 €	COÛT TTC ANNUEL	COÛT TTC ANNUEL €/HAB
	143 559,36 €	3 564,30 €	147 123,66 €	4,70 €	

Tableau 2 : Coûts de location des bennes de la déchèterie

		TOUTES LES BENNES	METAUX	DMS		
BENNE COÛT LOCATION	JANVIER	604,30 €	84,93 €	43,22 €		
	FEVRIER	604,30 €	84,93 €	45,07 €		
	MARS	604,30 €	84,93 €	45,07 €		
	AVRIL	604,30 €	84,93 €	45,07 €		
	MAI	604,30 €	84,93 €	45,07 €		
	JUIN	604,30 €	84,93 €	45,07 €		
	JUILLET	604,30 €	84,93 €	45,07 €		
	AOUT	604,30 €	84,93 €	45,07 €		
	SEPTEMBRE	604,30 €	84,93 €	45,07 €		
	OCTOBRE	604,30 €	84,93 €	44,00 €		
	NOVEMBRE	604,30 €	84,93 €	45,07 €		
	DECEMBRE	604,30 €	84,93 €	45,07 €	COÛT TTC ANNUEL	COÛT TTC ANNUEL €/HAB
	7251,6	1 019,16 €	537,92 €	8 808,68 €	0,28 €	

Tableau 3 : Coûts de traitement des déchets collectés de la déchèterie

		TOUT VENANT	DECHET VERT	GRAVAT	BOIS	CARTON	DMS		
COÛT TRAITEMENT	JANVIER	6 028,37 €		694,78 €	1 142,49 €	916,00 €	737,83 €		
	FEVRIER	8 305,58 €	7 170,55 €	1 407,96 €	649,41 €	864,87 €	481,02 €		
	MARS	9 119,44 €	5 797,38 €	1 174,10 €	1 475,57 €	807,06 €	1 093,78 €		
	AVRIL	478,15 €	5 693,89 €	895,61 €	478,15 €	1 209,90 €	906,16 €		
	MAI	7 166,76 €	6 473,82 €	1 414,24 €	1 151,83 €	1 049,98 €	1 642,07 €		
	JUIN	6 463,63 €	6 279,52 €	1 614,06 €	2 462,43 €	1 191,37 €	555,19 €		
	JUILLET	6 936,31 €	3 897,95 €	965,17 €	1 492,57 €	1 307,98 €	1 162,88 €		
	AOUT	6 934,45 €	2 829,55 €	971,03 €	2 293,53 €	1 009,42 €	604,83 €		
	SEPTEMBRE	7 079,54 €	5 374,75 €	467,04 €	- €	1 139,75 €	1 309,78 €		
	OCTOBRE	8 290,51 €	5 982,07 €	1 910,65 €	2 525,42 €	1 219,26 €	530,12 €		
	NOVEMBRE	3 083,52 €	7 592,91 €	971,11 €	3 346,92 €	812,03 €	477,10 €		
	DECEMBRE	4 749,87 €	6 505,62 €	1 203,95 €	2 416,94 €	1 236,33 €	727,01 €	COÛT TTC ANNUEL	COÛT TTC ANNUEL €/HAB
		74 636,13 €	63 598,01 €	13 689,70 €	19 435,26 €	12 763,95 €	10 227,77 €	194 350,82 €	6,21 €

Tableau 4 : Coûts de rachat des déchets collectés de la déchèterie

		CARTON	BATTERIES	METAUX		
RACHAT	JANVIER			986,44 €		
	FEVRIER			2 121,60 €		
	MARS			2 494,26 €		
	AVRIL			4 222,20 €		
	MAI			2 907,84 €		
	JUIN			694,26 €		
	JUILLET		197,16 €	1 087,72 €		
	AOUT			766,08 €		
	SEPTEMBRE			11 113,90 €		
	OCTOBRE			793,76 €		
	NOVEMBRE			707,84 €		
	DECEMBRE		164,30 €	304,20 €	TOTAL	/ HAB
		11 159,00 €	361,46 €	28 200,10 €	39 720,56 €	1,27 €

Tableau 5 : Facturation de la déchèterie aux particuliers et aux professionnels

FACTURATION	JANVIER	425,00 €		
	FEVRIER	307,50 €		
	MARS	1 012,50 €		
	AVRIL	625,00 €		
	MAI	747,50 €		
	JUIN	755,00 €		
	JUILLET	752,00 €		
	AOUT	460,00 €		
	SEPTEMBRE	1 062,50 €		
	OCTOBRE	2 130,00 €		
	NOVEMBRE	1 385,00 €		
	DECEMBRE	1 235,00 €	TOTAL	/ HAB
			10 897,00 €	10 897,00 €